

Privilège Plan valeur choix.

LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous avez un accrochage et qu'en conséquence votre véhicule est réparé, un compte-rendu de dommages pourrait figurer sur le rapport d'historique de votre véhicule. Dans bien des cas, ce compte-rendu peut faire diminuer la valeur de revente de votre véhicule.

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Grâce au Privilège Plan valeur choix, si un compte-rendu de dommages figure dans le rapport d'historique de votre véhicule, vous pourriez bénéficier d'une réduction pour fidélité en concession au moment de vous procurer un véhicule de remplacement.

THE STATISTICS³

- Chaque année, au Canada, plus de 240 000 véhicules subissent des dommages par collision pour lesquels des réclamations sont faites
- Le montant moyen d'une facture de réparation à la suite d'une collision est de plus de 5 700 \$. Souvent, cette réparation figure sur un compte-rendu de dommages, ce qui accélère la dépréciation de votre véhicule

3. Source: Statistique Canada, 2015.

Options de privilège.

VALEUR DU VÉHICULE	RÉDUCTION POUR FIDÉLITÉ EN CONCESSION
Jusqu'à 20 000 \$	2 500 \$
De 20 001 \$ à 40 000 \$	2 500 \$ ou 3 750 \$
40 001 \$ et plus	2 500 \$, 3 750 \$ ou 5 000 \$

Demandez plus de renseignements à votre concessionnaire ou composez le:

1-877-334-VWPP

vwprotection.ca

Il s'agit d'un programme de fidélisation en vertu duquel un membre du programme peut, en cas de perte de véhicule, avoir droit à certains privilèges en concession. Le contenu de la présente brochure ne constitue qu'un résumé de certaines des conditions générales de cet accord. Veuillez consulter l'accord lui-même pour connaître tous les détails des privilèges et des exclusions. Les conditions générales de cet accord remplacent le contenu de la présente brochure. Il est possible que le Programme privilège perte de véhicule ne soit pas offert dans toutes les provinces ou tous les territoires, et que certaines dispositions puissent être différentes en fonction des exigences en vigueur dans chaque province ou territoire. (S.Eou0).

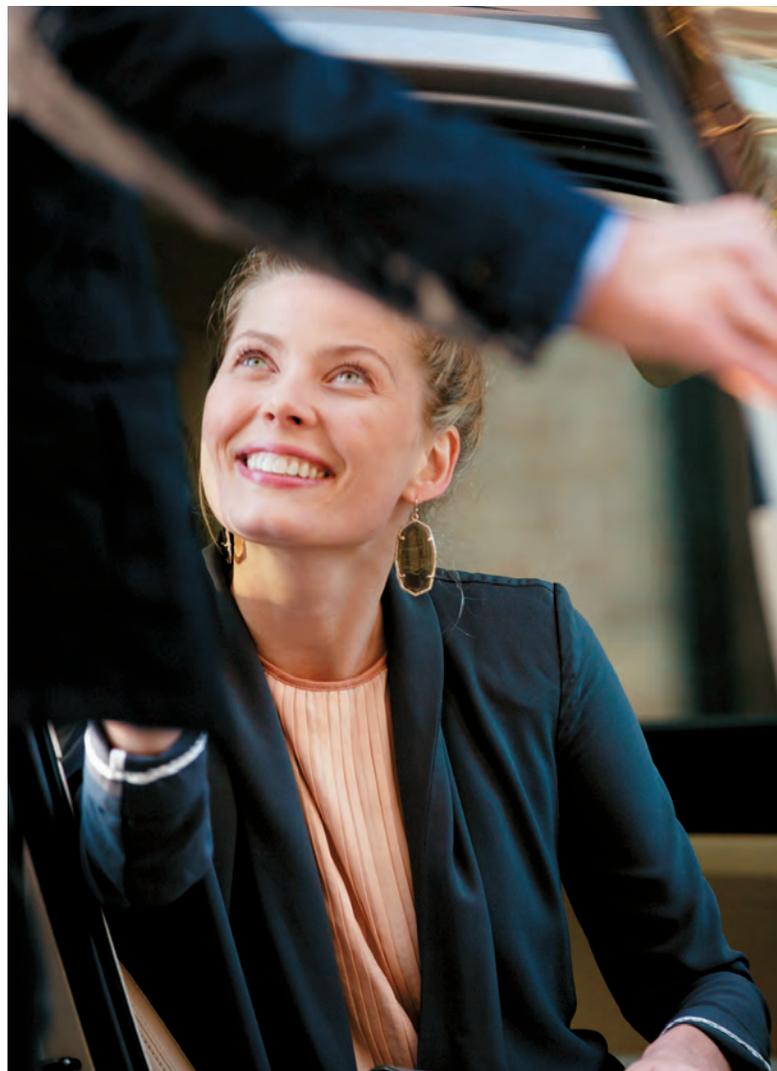
« Volkswagen » et le logo Volkswagen sont des marques déposées de Volkswagen AG.

VWPP-VLPPTPLF-180619

Volkswagen Protection Plus^{MD}
Programme privilège perte de véhicule



**Privilège Plan valeur et
Privilège Plan valeur choix
pour les véhicules neufs,
d'occasion certifiés et d'occasion.**

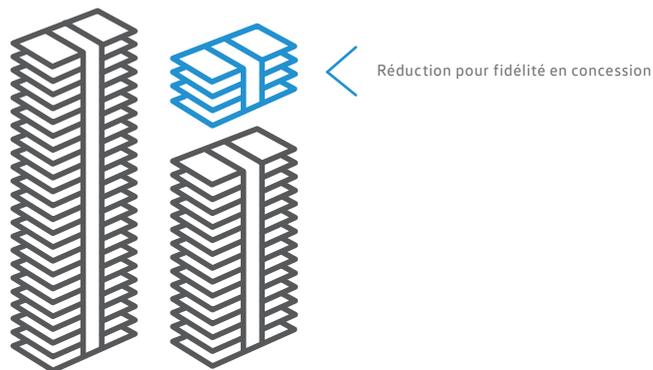


vwprotection.ca



Nous pouvons vous aider.

Dans le cas où votre véhicule est déclaré perte totale, vous pouvez, grâce à Privilège Plan valeur, être admissible à une réduction fixe pour fidélité en concession, applicable sur un véhicule de remplacement.



COÛT DU VÉHICULE
DE REMPLACEMENT

SOMME VERSÉE
PAR L'ASSUREUR

Privilège Plan valeur.

TOUT PROPRIÉTAIRE DE VÉHICULE DEVRAIT RÉFLÉCHIR À CE QUI SUIT...

Si votre **véhicule est déclaré perte totale** et que votre assureur ne paie que la **juste valeur marchande** de votre véhicule, le montant nécessaire pour vous procurer un **véhicule de remplacement** pourrait être considérable.

PRENEZ CE QUI SUIT EN CONSIDÉRATION :

- Le coût d'achat d'un véhicule neuf
- Le remplacement des accessoires de votre véhicule précédent (pneus d'hiver, etc.)
- Le dépôt pour votre prochain achat
- L'encours de la dette pour votre prêt initial

Voici les faits.

- Près de 79 000 véhicules ont été volés au Canada en 2016¹
- Chaque année, au Canada, environ 17 % des véhicules pour lesquels des réclamations pour dommages matériels sont faites sont déclarés perte totale²
- Les prêts automobiles peuvent comporter des fonds propres négatifs pendant jusqu'à 6 ans

Options de privilège.

VALEUR DU VÉHICULE	RÉDUCTION POUR FIDÉLITÉ EN CONCESSION
Jusqu'à 20 000 \$	5 000 \$
De 20 001 \$ à 40 000 \$	5 000 \$ ou 7 500 \$
40 001 \$ et plus	5 000 \$, 7 500 \$ ou 10 000 \$

L'avantage Volkswagen.

- Entièrement soutenu par Volkswagen Canada
- Payable par mensualités abordables
- Garantie de remboursement de 60 jours

Le Programme privilège perte de véhicule n'est pas offert au Québec.

Le graphique contenu dans cette brochure n'est fourni qu'à titre explicatif. Il est possible que les valeurs qui y sont indiquées ne correspondent pas précisément à celles qui s'appliquent à votre situation. La réduction fixe pour fidélité en concession ne peut pas dépasser la limite sélectionnée au moment de l'achat.

1. Source: Statistique Canada, 2016.
2. Source: Claims Canada, 2014.